

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 30 mai 2023

Séance du 06 juin 2023

Délibération 2023 – 06/06/23-03

L'an deux mil vingt-trois le 6 juin

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	BERTHOUD Françoise
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÜKSEL Ufuk	GABILLET Gay	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	GREGOIRE Cédric
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Sébastien LEQUEUX, Alexandre DESRAYAUD, Claude RABUEL

Pouvoirs : Claude RABUEL donne pouvoir à Jean-François CARJOT

**Objet : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE IN TERRA
souscription à l'augmentation de capital social de la société publique locale**

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE IN TERRA
souscription à l'augmentation de capital social de la société publique locale

La Société Publique Locale IN TERRA (ex.Cap3B Aménagement) en tant qu'opérateur de l'aménagement et de la construction, est entièrement détenue au niveau de son capital par des collectivités locales pour lesquelles elle intervient exclusivement. Elle a été créée en 2013.

Son fonctionnement privé de Société Anonyme, associé à son statut de SPL, donnent à IN TERRA, une capacité d'agir au service de l'intérêt général des collectivités.

Les actionnaires de la SPL sont actuellement la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de communes de la Veyle, la ville de Bourg-en-Bresse et la ville de Montrevel-en-Bresse.

Actionnaires	Capital	Nb d'actions	%	Administrateurs
CA3B	191 000 €	382	78%	14
Ville Bourg-en-Bresse	28 000 €	56	11%	2
CC de la Veyle	13 500 €	27	6%	1
CC Montrevel-en-Bresse	12 500 €	25	5%	1
TOTAL	245 000 €	490	100%	18

Aujourd'hui, la SPL est sollicitée par d'autres collectivités qui souhaiteraient lui confier de nouvelles missions dans le cadre de son champ d'intervention et s'appuyer sur ses services.

Dès lors, la question d'un élargissement à d'autres actionnaires par une ouverture du capital a été envisagée.

L'entrée au capital de la SPL se ferait par la prise d'actions dont la valeur nominale est de 500€ (avec une souscription minimale de 5 actions).

Le Conseil d'administration de la SPL est actuellement constitué de 18 membres. L'arrivée de nouveaux membres actionnaires nécessitera la création d'une assemblée spéciale.

Le Conseil d'administration de la SPL in Terra en date du 1^{er} décembre 2022 a approuvé le projet d'ouverture du capital aux collectivités locales intéressées.

Pour la commune de VONNAS, l'entrée au capital de la SPL IN TERRA permettra de lui confier :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement d'espaces publics, de requalification ...
- des mandats pour la réalisation d'opérations d'aménagement, de requalification

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

décide de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL IN TERRA à hauteur de 2.500,00 euros, correspondant à 5 actions de 500,00 euros chacune.

Précise que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget principal de l'exercice au compte de 261

Autres : Le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire en vue de la souscription à l'augmentation de capital de la SPL IN TERRA ;

Accusé de réception en préfecture
 001-210104578-20230606168-06-23-03-01
 Date de télétransmission : 09/06/2023
 Adresse de destination : Préfecture

donne tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU **12 JUIN 2023**

Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le-Maire
Alain GIVORD



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230606-06-06-23-03-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230606-08-06-23-03-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023